

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 18 février 2011

**Service instructeur**

**N° CP-2011-2-2-4**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU : RÉALISATION D'UN  
CIRCUIT PEDESTRE DES TROIS CHATEAUX (COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU JURA ALSACIEN)**

Résumé : Il est proposé d'accorder une subvention de 14 658 € à la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour son projet de réalisation d'un circuit pédestre de découverte des 3 châteaux.

**Contexte**

Le Département a mené en 2007 sur le territoire de vie du Sundgau une expertise touristique visant à définir une stratégie de développement touristique. Dans ce cadre, il est apparu que le Sundgau était un site privilégié pour les activités de nature tournant notamment autour de l'itinérance.

La création d'un produit vélo (« Sundgau, Paradis du Vélo ») a déjà abouti et un projet de développement du VTT est en cours de réalisation sur le Sundgau.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Jura Alsacien souhaite poursuivre le développement de l'itinérance en matière de randonnée pédestre.

En effet, le constat a été fait que le Jura Alsacien dispose d'un réseau important de sentiers pédestres mais aucun produit complet de randonnée itinérante n'existe pour l'instant.

Par ailleurs, il existe 3 châteaux sur le territoire (FERRETTE, le Landskron à LEYMEN et le Morimont à OBERLARG) qui méritent d'être mis en valeur.

Aussi, la Communauté de Communes souhaite développer la création d'un circuit des Trois Châteaux s'articulant autour de 3 axes :

- concevoir un itinéraire pédestre balisé dont le fil conducteur serait les 3 châteaux jalonnant le Jura Alsacien ;
- concevoir un produit touristique « clés en main » (court séjour) comprenant l'hébergement, la restauration, le transport des bagages, la mise à disposition d'un topoguide commercialisé sous forme de « package » ;

- valoriser, par le biais d'une brochure touristique et d'une signalétique intra muros, les 3 châteaux du territoire.

Le coût total du projet, comprenant des dépenses d'infrastructures, de communication et de promotion, s'élève à 73 294,96 € TTC. Il est précisé que cette dépense est imputée budgétairement par la Communauté de Communes sur la section de fonctionnement et qu'elle ne récupère ainsi pas la TVA. Aussi, il vous propose de prendre en compte le montant TTC de la dépense.

Le plan de financement du projet est le suivant :

|                                             |                    |              |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------|
| Département du Haut-Rhin                    | 14 658,99 €        | 20 %         |
| LEADER                                      | 11 689,58 €        | 15,95 %      |
| Convention Interrégionale Massif des Vosges | 20 668,52 €        | 28,20 %      |
| Conseil Régional d'Alsace                   | 11 618,88 €        | 15,85 %      |
| Communauté de Communes du Jura Alsacien     | 14 658,99 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>73 294.96 €</b> | <b>100 %</b> |

Une subvention de 17 351 €, représentant 20 % des dépenses éligibles, a été approuvée pour ce projet dans le cadre du contrat de territoire de vie du Sundgau. Les devis présentés faisant état d'une dépense subventionnable moins élevée que celle prise en compte dans le cadre du contrat de territoire de vie (73 294,96 € au lieu de 86 753 €), il vous est proposé de ramener le montant de subvention à 14 658 € (montant sollicité) au lieu de 17 351 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord sur l'attribution d'une subvention de 14 658 € à la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour la réalisation d'un circuit pédestre des 3 Châteaux ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER